



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 64293

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la multiplicité des structures participant au sport universitaire. Il lui demande si elle envisage d'y remédier.

Texte de la réponse

Les établissements d'enseignement supérieur proposent à tous les étudiants, quel que soit leur niveau sportif, la possibilité de pratiquer sur leur campus des activités physiques et sportives individuelles ou collectives, adaptées à leur demande. Chaque université possède un service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS) ou un service interuniversitaire d'activités physiques et sportives (SIUAPS) créé par plusieurs universités. Ces services sont situés au sein de l'établissement, ils organisent et encadrent les activités physiques et sportives. Cette pratique sportive libre se déroule en dehors des heures de cours, mais peut faire l'objet d'une validation dans le cursus dans le cadre d'une UE libre ou par l'attribution de crédits d'études (ECTS). Ces activités sont prolongées et complétées par celles des associations sportives qui assurent l'entraînement des étudiants en sport collectif et individuel pour qu'ils participent aux compétitions de sport universitaire organisées par la Fédération française du sport universitaire. La FFSU fédère ces associations. Par ailleurs, l'association « Union des clubs universitaires » (UN CU) qui fédère les clubs universitaires agit pour le développement des activités sportives entre les étudiants et les non étudiants, dans le respect de l'éthique et des valeurs portées par l'université. De manière générale, les établissements ont bien compris l'intérêt de développer la pratique sportive sur les campus. En juillet 2008, le Professeur Gérard AUNEAU et Stéphane DIAGANA ont rendu un rapport sur le « développement du sport à l'université » qui dresse un état des lieux de la pratique du sport à l'université et présente plusieurs propositions pour l'améliorer. Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient la préconisation de la généralisation de l'office de sport en licence, proposition qui recueille également l'assentiment de la conférence des présidents d'université. .

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64293

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11065

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3857